

Part des actifs d'intermédiation envoyés vers le centre observé
en %



— Limites départementales
— Limites communales



0 10 50km

Auteur : L. Halbert

Source : Insee, Inurif, Recensement de la population de 1999 (exploitation au quart)

Évolution du bassin de recrutement des villes nouvelles pour les services aux entreprises

Les villes nouvelles et les activités d'intermédiation

La polarisation des services aux entreprises en Île-de-France

Ludovic Halbert

Étudier les villes nouvelles à l'heure de leur banalisation législative conduit à réaliser un bilan d'une action publique qui, tout en s'inspirant du modèle des *New Towns* britanniques, s'est transformée en une application originale, notamment en raison du choix gaullien de situer les villes nouvelles franciliennes à proximité de la capitale. Cette géographie à courte portée est telle qu'aujourd'hui ces dernières sont non seulement intégrées à la région métropolitaine francilienne mais aussi au périmètre de l'agglomération. L'ambition originelle de canaliser la croissance de la population est devenue – faute de réalisation de projections démographiques trop optimistes – celle de polariser un étalement urbain jugé coûteux pour la collectivité. Non sans ambiguïté, cette politique visait à restreindre le desserrement de la population pour lutter contre le développement en taches d'huile tout en encourageant la déconcentration polarisée des activités. Il s'agissait alors de créer des noyaux d'emplois au profil économique diversifié qui seraient autant de centres secondaires organisant des bassins de recrutement sous-régionaux. Priorité donc à des villes nouvelles plutôt qu'à des pôles d'activités hyper-spécialisés.

Cette action publique s'est réalisée dans le contexte d'une double mutation. Tout d'abord, l'accroissement de la mobilité des actifs, notamment en matière de navettes domicile-travail, a alimenté l'essor des espaces périurbains qui associeraient des qualités prêtées aux espaces ruraux à un mode de vie citadin. Par ailleurs, le système productif se transforme avec l'essor de « l'intermédiation » (Beckouche P., Damette F., 1993), ces activités ou ces fonctions au cœur des économies modernes qui assurent la circulation des biens et des idées, la production et le traitement de l'information et du savoir, l'organisation et la coordination de l'économie. La littérature montre comment au sein de l'Île-de-France, la croissance de ces activités s'accompagne d'un desserrement bénéficiant aux espaces périphériques (Alvergne C., Coffey W., 2002), desserrement qui prend une forme plus polarisée que diffuse (Halbert L., 2004). Entre extension résidentielle et déconcentration des activités, et notamment celles d'intermédiation

qui jusqu'alors étaient concentrées dans les quartiers d'affaires centraux, le rôle des villes nouvelles pose trois questions complémentaires au regard des objectifs initiaux de l'aménageur public. Dans quelle mesure ces dernières ont-elle contribué au desserrement des emplois d'intermédiation contribuant ainsi à leur polarisation ? Quel est leur profil économique : celui de villes aux emplois diversifiés ou bien des pôles spécialisés ? Comment ont-elles participé à la polarisation sous-régionale des stratégies résidentielles des actifs ?

La redistribution des emplois d'intermédiation en Île-de-France

Avec 6,3 % des emplois d'intermédiation de l'Île-de-France (voir encadré méthodologique pour une définition précise du terme), les villes nouvelles possèdent une place relativement secondaire au sein de la région, ce qui reflète assez bien leur poids dans l'emploi en général (tableau 1). Par comparaison, La Défense possède 50 000 emplois d'intermédiation de plus, alors que le triangle centre métropolitain associant les arrondissements occidentaux parisiens et les Hauts-de-Seine centre et sud regroupe pas moins d'un million des 1,8 million comptabilisés dans la région.

Au sein de la grande couronne, les cinq villes nouvelles ont un poids important puisqu'elles y concentrent un cinquième des emplois de ce type. Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée avoisinent 30 000 emplois d'intermédiation, Cergy-Pontoise et Évry 20 000 et Sénart tout juste 7 000.

Cette importance modérée des villes nouvelles est éclairée par leur dynamique positive entre 1982 et 1999. Avec près de 80 000 emplois d'intermédiation gagnés, les villes nouvelles affichent une croissance moyenne soutenue, dépassant largement celle de la région (respectivement +12,9 %/an contre 2,3 %/an). Ces taux de variation les classent

Tableau 1 : Les emplois d'intermédiation dans les villes nouvelles (1982 – 1999)

Pôles	Emplois d'intermédiation				
	Effectifs 1982- en 1999	Taux de variation 1999	Part régionale (en %/an)	Taux d'intermédiation (en %)	(en %)
Villes Nouvelles	114 200	78 400	12,9	6,3	37,5
St-Quentin-en-Yvelines	33 500	23 800	14,5	1,8	42,0
Marne-la-Vallée	29 600	22 000	17,0	1,6	34,9
Cergy-Pontoise	25 000	14 100	7,6	1,4	36,0
Évry	19 100	12 800	11,9	1,0	37,4
Sénart	7 000	5 700	26,0	0,4	35,6
Triangle central	650 300	97 200	1,0	35,6	51,7
dont Paris-Affaires	217 900	-77 400	-1,5	11,9	56,8
La Défense	163 800	93 800	7,9	9,0	54,8
Grande Couronne	545 100	263 200	5,5	29,9	32,6
Quadrant Sud-O (SQY exclu)	40 900	25 500	9,7	2,2	41,9
Île-de-France	1 825 300	515 000	2,3	100,0	38,1

Périmètres d'études, sources, méthodologie

Périmètres. Les cinq villes nouvelles franciliennes sont définies à partir de leur périmètre administratif. L'ensemble des autres pôles retenus pour la comparaison est le résultat d'une agrégation communale en fonction de seuils d'emplois, de similitude des profils économiques et des bassins de recrutement développés par l'auteur par ailleurs (Halbert L., 2004).

Sources. Les profils économiques sont observés grâce aux recensements de la population au quart de 1982, 1990 et 1999. Malgré des difficultés, liées notamment au changement de nomenclature de la NAF en NAP en 1993, le travail sur des ensembles agrégés à la fois spatialement et sectoriellement assure la cohérence des données.

Méthodologie. Notre analyse s'appuie sur la grille structurale-fonctionnelle de l'équipe Strates (Beckouche P., Damette F., 1993) réactualisée par l'auteur pour prendre en compte les changements de nomenclature. L'outil à l'intérêt de permettre une analyse à l'échelle communale croisant secteurs d'activités, fonctions et catégories sociales. On dépasse en effet les analyses purement sectorielles qui ne renseignent qu'imparfaitement les mutations du système productif. En appui sur les catégories socioprofessionnelles détaillées fournies par le recensement de la population, la dichotomie simplificatrice entre désindustrialisation et tertiarisation de l'économie est pondérée par l'identification des dynamiques fonctionnelles trans-sectorielles sous-jacentes : baisse des activités d'exécution et essor des emplois de production immatérielle ou abstraite (conception, gestion, commercialisation, etc.).

Emplois d'Intermédiation, Emplois supérieurs

Emplois d'intermédiation. L'ensemble des secteurs d'activités qui proposent des services principalement consommés par les entreprises sont considérés comme relevant de l'intermédiation. Il s'agit des activités assurant la circulation des biens, des hommes, des idées et des capitaux. Le traitement de l'information, la production et le transfert de savoir nouveaux ainsi que la coordination et l'organisation du système productif en constituent l'essentiel.

À partir de la nomenclature en NAP puis en NAF, nous utilisons le recensement de la population dans l'exploitation complémentaire au quart en considérant les emplois des trois catégories suivantes comme relevant de l'intermédiation :

1/les services aux entreprises au sens large (*business services* de la littérature anglo-saxonne) incluant l'administration et la gestion d'entreprise, les cabinets d'expertise comptable et juridique, la publicité, l'immobilier, le commerce interindustriel, l'informatique, la R & D ainsi que des services plus banaux (location, agences de travail temporaire, sociétés de gardiennage, d'archivage, etc.) ;

2/la finance-banque-assurance qui assure l'intermédiation financière et enfin

3/la sphère des flux (transports, télécommunications).

Emplois supérieurs. Ces métiers assurent l'encadrement du système productif. Par définition, ils réunissent tous les emplois des professions intellectuelles supérieures et des cadres de l'industrie et des services aux entreprises.

Tableau 2 : Les emplois supérieurs dans les villes nouvelles

Pôles	Emplois supérieurs				
	Effectifs en 1999	1982-1999	Taux de variation (en %/an)	Part régionale (en %)	Taux d'intermédiation (en %)
Villes Nouvelles	47 490	34 582	15,8	6,8	15,6
St-Quentin-en-Yvelines	20 213	16 685	27,8	2,9	25,4
Marne-la-Vallée	10 003	7 791	20,7	1,4	11,8
Cergy-Pontoise	9 701	5 745	8,5	1,4	14,0
Évry	3 525	7,3	0,9	12,4	
Sénart	836	12,7	0,2	6,2	
Triangle central	310 745	93 481	2,5	44,5	24,7
dont Paris-Affaires	92 548	-2 104	-0,1	13,3	24,1
La Défense	90 859	50 495	7,4	13,0	30,4
Grande Couronne	184 351	97 191	6,6	26,4	11,0
Quadrant Sud-O (SQY exclu)	29 879	17 591	8,4	4,3	30,6
Île-de-France	697 634	253 274	3,4	100,0	14,6

dans les neuf premiers rangs avec La Défense, unique pôle à très forte croissance de la zone centrale, Roissy, le plateau de Saclay et Vélizy-Villacoublay. Le premier enseignement est donc l'affirmation des villes nouvelles comme support important de la redistribution des activités d'intermédiation au sein de la région francilienne. Le desserrement des emplois s'est réalisé en partie au profit de ces pôles économiques qui, tout en partant avec des effectifs assez réduits au début des années 1980, ont réussi à consolider leurs positions pour atteindre les tout premiers rangs de la grande couronne.

Cependant, nous avons montré ailleurs que les emplois de commandement, appelés « emplois métropolitains supérieurs » (Julien P., Pumain D., 1996) ou simplement emplois supérieurs dans notre cas, relèvent d'une géographie encore largement dominée par les espaces centraux (Halbert L., 2003a). C'est ainsi que le triangle centre métropolitain regroupe près de la moitié des emplois supérieurs régionaux contre seulement un quart de l'emploi total. Quelle est la place des villes nouvelles dans cette géographie des activités de commandement ? Le desserrement des activités d'intermédiation affecte-t-il aussi les métiers des fonctions les plus stratégiques ?

Prises comme un tout, les villes nouvelles affichent une légère surreprésentation des emplois supérieurs (tableau 2). Avec 6,8 % du total francilien, elles concentrent une proportion légèrement plus forte que pour l'emploi tous secteurs confondus par exemple (6,4 %). Les années 1980 et 1990 ont été fastes, avec une croissance très soutenue (+15 %/an). Cependant, la comparaison du taux d'emplois supérieurs par rapport aux emplois totaux entre les grands pôles économiques franciliens pondère ce constat. Une hiérarchisation marquée distingue les villes nouvelles entre elles et face aux autres pôles de référence. Saint-Quentin-en-Yvelines parvient à concentrer une proportion élevée d'emplois supérieurs puisque plus d'un quart des emplois sont de ce

type. Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Évry peinent à se maintenir dans la moyenne régionale. Sénart est distancé.

Si les villes nouvelles sont des relais importants du desserrement des activités économiques au sein de la région francilienne, d'un point de vue qualitatif, seule Saint-Quentin-en-Yvelines parvient à concentrer des emplois hautement qualifiés. La déconcentration de l'intermédiation observée au sein de la métropole parisienne est spatialement sélective. Les emplois supérieurs continuent de se concentrer dans les espaces centraux, alors que d'autres activités et fonctions ne parvenant à s'y maintenir sont redéployées sur les franges de l'agglomération.

La division spatiale du travail intra-métropolitain

Peut-on parler d'un profil économique spécifique aux villes nouvelles ? La localisation en grande couronne a-t-elle des implications en termes sectoriels et fonctionnels ?

Le profil moyen des villes nouvelles montre une légère sous-représentation des activités d'intermédiation face à la moyenne régionale en raison de l'importance des activités de production industrielle, notamment par rapport à l'espace central de l'agglomération, et des emplois de services aux populations, entendus dans une acception large comme allant des activités de commerce de détail jusqu'aux services publics. La faiblesse relative des activités d'intermédiation s'explique aussi par celle des secteurs de la banque-finance-assurance (quotient de localisation¹ avoisinant 80). D'autres services aux

1. Part d'un secteur d'activité dans l'emploi du pôle observé par rapport à la part de ce secteur d'activité dans l'ensemble de référence (dans notre cas, la région francilienne).

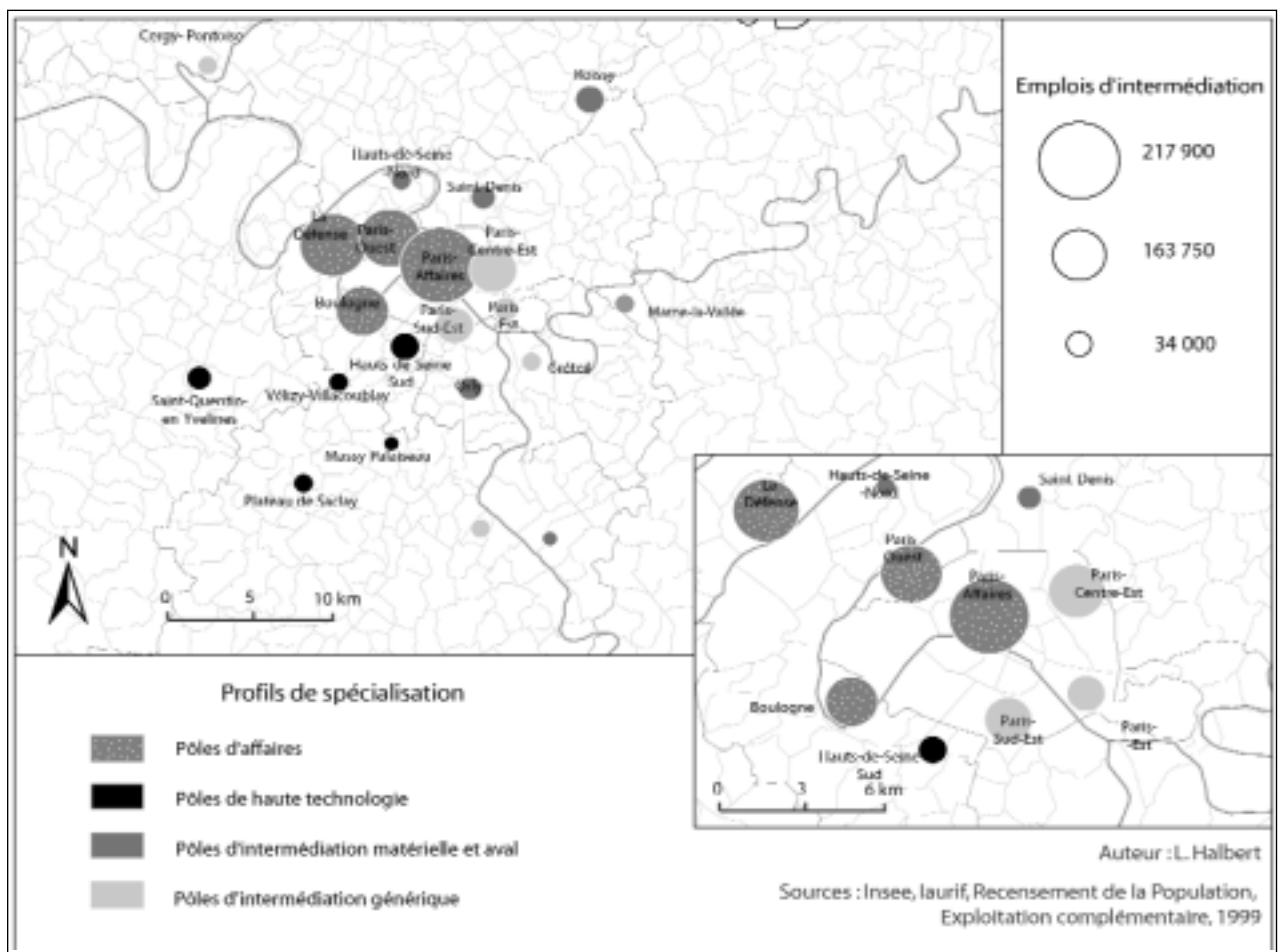
entreprises sont un peu moins présents dans les villes nouvelles que dans le profil moyen de l'Île-de-France à l'image de certaines activités d'affaires comme l'expertise comptable et juridique, la publicité ou la presse mais aussi certains secteurs de services plus banaux. Ceci renvoie dans l'ensemble à la capacité des espaces centraux et péri-centraux à concentrer à la fois les services avancés de haut niveau et certaines activités certes à moindre qualification mais qui ont besoin d'être à proximité de leurs clients (nettoyage, gardiennage, entretien, etc.).

D'autres activités d'intermédiation sont en contrepartie légèrement surreprésentées dans les villes nouvelles comme le commerce de gros, les activités d'ingénierie ou d'administration d'entreprise. D'un point de vue fonctionnel, à l'image des activités d'intermédiation en général la production abstraite (conception, gestion, commercialisation) l'emporte. Cependant, d'une manière relative, le poids des emplois de production concrète (logistique, fabrication) et en aval à la production (entretien, réparation) sont plus importants dans les villes nouvelles que dans la moyenne régionale.

Cette description masque une diversité de situations qui

met à mal l'homogénéité présupposée par le terme générique de ville nouvelle. En réalité, une analyse détaillée insiste sur la différenciation entre les villes nouvelles. L'analyse des quotients de localisation, que ces derniers soient calculés en comparaison au profil moyen de la région ou des cinq villes nouvelles prises comme un ensemble unique distingue trois cas de figures.

Le premier est celui de Saint-Quentin-en-Yvelines. Au premier rang par son nombre d'emplois d'intermédiation, elle est aussi celle qui affiche le taux relatif le plus élevé des cinq villes nouvelles. Au sein de l'intermédiation, deux types de secteurs y sont surreprésentés. Le premier rapproche Saint-Quentin-en-Yvelines des pôles du triangle centre-métropolitain Paris ouest/Hauts-de-Seine centre et sud par l'importance relative des activités liées à la direction d'entreprises. En ce sens, la ville nouvelle joue un rôle proche d'un quartier d'affaires regroupant des sièges sociaux importants en nombre. Dans le même temps, Saint-Quentin est surreprésentée dans les services associés aux industries de haute technologie à l'image des Télécoms, de l'ingénierie ou de l'informatique. Elle s'inscrit pleinement dans la logique de quadrant qu'elle partage avec le Plateau de Saclay, Vélizy-



Les profils de spécialisation des principaux pôles d'intermédiation franciliens

Villacoublay et Massy-Palaiseau. Saint-Quentin-en-Yvelines apparaît alors comme le centre directionnel du quadrant des hautes technologies du sud-ouest de l'agglomération. Sans surprise les fonctions de production abstraite y sont largement surreprésentées par rapport à la moyenne des villes nouvelles mais aussi de celle de la région tout entière. La part des emplois supérieurs y est remarquable.

À l'opposé, la ville nouvelle de Sénart s'individualise par sa faible taille et son hyperspécialisation dans des activités à moindre valeur ajoutée. Avec seulement 20 000 emplois dont seulement 7 000 dans l'intermédiation, soit un des plus faibles taux franciliens, Sénart affiche une spécialisation dans des activités dominées par le commerce de gros et le transport, ce qui se matérialise d'un point de vue fonctionnel par des emplois de production concrète surreprésentés, notamment dans la logistique, et en termes de catégories sociales par des emplois d'ouvriers et d'employés nombreux. La ville nouvelle n'a pas pleinement rempli les objectifs en termes de diversité des activités. Elle ressemble plus à un petit pôle hyperspécialisé dont le parc d'activités de Paris-Sud est emblématique.

Les trois autres villes nouvelles offrent une image bien différente. La caractéristique principale de Cergy-Pontoise, Évry et Marne-la-Vallée tient à leur absence relative de spécialisation. Non seulement la part des activités d'intermédiation est très proche de la moyenne régionale mais la ventilation détaillée y est similaire. Il y a bien quelques différences ponctuelles qui relèvent pour partie de logiques de grande couronne. C'est ainsi que les trois villes nouvelles, à l'image de pratiquement tous les pôles observés en grande couronne, ont une part d'emplois dans le commerce de gros et le transport un peu plus importante. La disponibilité en foncier à moindre coût et à proximité des grands nœuds de transport régionaux et nationaux l'explique. D'autre part, certaines spécialisations dans tel ou tel secteur ou fonction reflètent une spécificité ponctuelle d'une ville nouvelle. Marne-la-Vallée a un profil qui intègre des emplois de production concrète fréquent en première couronne comme dans les pôles de Saint-Denis ou de Gennevilliers, et qui renvoie notamment à la forme allongée de son périmètre à cheval entre la première couronne partiellement industrielle et une grande couronne de constitution plus récente. Évry possède des activités de recherche-développement importante. Cergy accueille des activités d'administration d'entreprises qui colorent ponctuellement son profil économique peut-être en raison du desserrement de *back-office* depuis la zone centrale (hypothèse du saut vers l'ouest à partir des bureaux trop coûteux de La Défense). Retenons avant tout la diversification économique de ces trois villes nouvelles qui peuvent être considérées à ce titre comme un succès relatif au regard des objectifs de l'aménagement régional. La politique des villes nouvelles aurait réussi à offrir aux entreprises des pôles secondaires qui leur ont permis de déployer leur stratégie d'arbitrage spatial entre espaces centraux accessibles et pôles périphériques moins onéreux. Cergy, Évry et Marne-la-Vallée constitueraient des villes nouvelles au sens plein du terme, à la fois lieu de vie et pôles d'emplois d'activités qui ne relèvent ni des affaires, ni de la logistique, ni des industries de pointe, mais

d'une intermédiation générique où les emplois des professions intermédiaires et des employés sont surreprésentés.

L'analyse du profil économique des villes nouvelles montre la confluence de logiques spatiales différenciées : logique de grande couronne témoignant d'arbitrage centre – périphérie par des activités recherchant un foncier à moindre coût (Sénart principalement, toutes les villes nouvelles d'une manière atténuée), logique de quadrant avec la spécialisation dans les activités de haute technologie du Sud-ouest de l'agglomération (Saint-Quentin-en-Yvelines), logique « d'aménageurs » ou de pôles urbains avec un profil dominé par une intermédiation générique (Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise et Évry). Ce feuilleté complexe de choix de localisation des firmes reflètent des recompositions intra-métropolitaines où la division spatiale du travail à l'intérieur de la région urbaine est en cours, division sectorielle et fonctionnelle dont le moteur principal reste la zone centrale dans laquelle les activités à forte valeur ajoutée continuent de se concentrer. Les dynamiques de l'emploi ne retrouvent que partiellement celles des choix de résidence des actifs. À ce titre, les villes nouvelles ont pu jouer un rôle de premier dans la polarisation des bassins de recrutement sous-régionaux franciliens.

La polarisation des marchés d'emploi sous-régionaux

Le desserrement des emplois d'intermédiation au sein de la région francilienne se double d'une réorganisation de la localisation résidentielle des actifs. Si au recensement de 1982, seuls les pôles parisiens, et en premier lieu, celui des arrondissements d'affaires occidentaux voyaient leur bassin de recrutement s'étendre sur l'ensemble des communes urbaines et périurbaines régionales, la consolidation de nouveaux pôles d'intermédiation tant en zone centrale que dans le reste de l'agglomération modifie une géographie dont l'unité a été soulignée comme facteur essentiel de la sur-productivité francilienne face à des métropoles moins denses à l'image de celle de Londres (Prud'homme R., Rousseau M., 1992).

Le rôle des villes nouvelles est considérable dans un marché de la résidence qui s'est non seulement étendu au-delà même des limites du périmètre francilien mais qui s'est par ailleurs polarisé durant ces vingt dernières années. Les pôles de grande couronne, et tout particulièrement les villes nouvelles, y ont contribué significativement par leur croissance. Entre 1982 et 1999, ces dernières ont connu parmi les variations les plus fortes à la fois en termes d'attraction et de polarisation. C'est ainsi que si tous les pôles franciliens voient leur capacité d'attraction s'accroître en raison de l'étalement urbain, les cinq villes nouvelles et le Plateau de Saclay enregistrent plus qu'un doublement du nombre de communes de leur aire d'attraction. Même les autres pôles de la grande couronne dont le développement est soutenu ne progressent pas aussi vite. En termes de capacité de polarisation, la compétition est vive. Tous les pôles

de la zone centrale et de la proche couronne perdent des communes à l'exception remarquable de La Défense qui semble profiter du desserrement des emplois provenant des arrondissements occidentaux. En revanche, les pôles de la moyenne banlieue, et en premier lieu les villes nouvelles polarisées en 1982 ne suffisent à expliquer. L'hypothèse de la fragmentation des bassins de recrutement se vérifie à mesure que les pôles éloignés se consolident (Berger M., 2004).

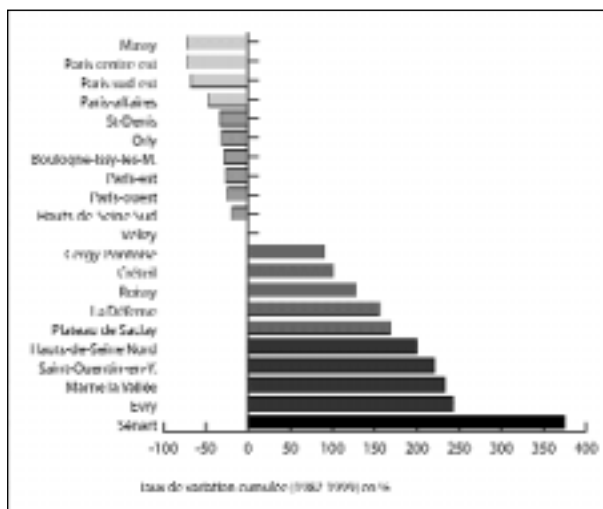
La cartographie comparée des bassins de recrutement

Attraction et polarisation

Pour délimiter les bassins d'emplois, deux mesures sont utilisées : l'attraction et la polarisation.

L'attraction est définie comme le nombre de communes dont au moins dix résidents travaillant dans les activités d'intermédiation ont un emploi dans le pôle observé. La polarisation est le nombre de communes dont au moins dix pour cent des résidents travaillant dans le secteur de l'intermédiation ont un emploi dans le pôle considéré.

Ces indicateurs déjà utilisés dans la littérature (Halbert L., 2003b, Berroir S. et al., 2003) ne sont pas sans limite, notamment en ce qui concerne l'utilisation du nombre de communes puisque 1/la taille des unités de surface varie entre la zone centrale et la grande couronne aux communes plus vastes ; 2/cette mesure ne tient pas compte des différences de densité au sein de l'espace francilien ; 3/la fiabilité des données sur les communes à très faibles effectifs est réduite en raison du taux de sondage au quart utilisée dans l'exploitation complémentaire du recensement de la population.



Variation de l'attraction et de la polarisation des principaux centres d'intermédiation franciliens entre 1982 et 1999

des villes nouvelles entre 1982 et 1999 confirme cette première analyse statistique. Certes, l'aire d'attraction des villes nouvelles ne parvient pas à englober la totalité de l'espace régional urbain et périurbain contrairement à celle des pôles centraux qui bénéficient de la plus grande accessibilité. En revanche, ce sont bien les pôles de moyenne banlieue qui expliquent la baisse de la capacité de polarisation de la zone centrale, baisse qui n'est pas compensée par l'essor de la proche couronne, à l'exception notable de La Défense. Les villes nouvelles, mais aussi les autres pôles du sud-ouest de l'agglomération ou de Roissy, parviennent à constituer des bassins de recrutement sous-régionaux qui prennent appui sur les infrastructures routières principalement et se déploient en quadrant, de la proche couronne jusqu'aux espaces ruraux franciliens et au-delà dans les départements limitrophes.

Un appui à la concentration régionale des activités

Les villes nouvelles sont le support du desserrement des emplois. L'essor des activités d'intermédiation résultant de la mutation du système productif n'a pu être absorbé par les seuls quartiers centraux malgré le développement de l'offre d'immobilier d'entreprise.

Les villes nouvelles ont été des outils utiles pour des firmes réalisant des arbitrages spatiaux en matière de localisation de leurs actifs. La division sectorielle et fonctionnelle du travail intra-métropolitain dont la zone centrale dense est le moteur a trouvé dans les pôles de moyenne banlieue des espaces adaptés à une économie nécessitant disponibilité foncière à coûts moindres et accessibilité régionale et internationale. Il n'y a pas concurrence entre les espaces mais plutôt complémentarité.

L'opposition entre les villes nouvelles et les pôles périphériques qui seraient l'archétype d'une adaptation à la mutation du système productif contre des espaces centraux dégradés et trop coûteux n'est donc pas vérifiée. La consolidation des villes nouvelles comme pôles économiques régionaux se fait parallèlement à la persistance de la concentration des emplois supérieurs. La complémentarité va même plus loin à l'exemple du quadrant sud-ouest des hautes technologies. La présence de la fonction de conception dans cette partie de l'agglomération renforce le rayonnement international de la métropole dans son entier et réciproquement, la puissance économique de la zone centrale est un aimant pour valoriser les établissements de recherche situés à proximité.

En élargissant le périmètre d'études, la capacité des villes nouvelles et des autres pôles de moyenne banlieue à polariser les emplois d'intermédiation peut expliquer la difficile émergence d'une région métropolitaine élargie comme on peut l'observer dans d'autres villes européennes. L'inclusion des villes nouvelles dans la zone agglomérée a freiné un desserrement par saut vers les villes petites et moyennes du Bassin parisien, contrairement aux projections observées dans

le grand sud-est anglais autour de Londres. La concentration des investissements publics dans des espaces proches de Paris a rencontré les attentes des entreprises qui ont réussi à déployer leur division des tâches à l'échelle régionale.

Toutes les villes nouvelles n'ont pas contribué de manière identique aux objectifs de polarisation des activités économiques préconisés dans les schémas directeurs successifs. Saint-Quentin-en-Yvelines a réussi à s'imposer comme un pôle important dans un sous-ensemble dédié aux industries de pointe. Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise et Évry affichent un profil économique d'intermédiation générique. Sénart n'a pas réussi à atteindre une masse critique suffisante pour dépasser une hyperspécialisation dans la fonction logistique.

En termes de canalisation de l'étalement urbain, les villes nouvelles ont développé une capacité de polarisation bien réelle qui a d'ailleurs concouru à la fragmentation d'un marché de l'emploi traditionnellement assez uni en bassins sous-régionaux. À ce titre, les objectifs des schémas directeurs sont atteints puisque les villes nouvelles ont participé à la polarisation du desserrement des résidents.

Cependant, les conséquences pour l'équilibre régional ne sont pas toutes positives, loin s'en faut. La consolidation de pôles d'activités en moyenne banlieue a pu alimenter une extension de l'aire métropolitaine dans les espaces périurbains

et ruraux franciliens et les départements voisins. Un processus de second saut résidentiel est en quelque sorte encouragé par le desserrement des emplois. En termes d'environnement, le bilan est donc mitigé puisque les villes nouvelles ont pu alimenter un étalement consommateur de foncier et générant des navettes domicile-travail facilitées par le recours à l'automobile. Socialement, les conséquences peuvent être négatives elles aussi. L'éloignement du lieu de résidence de la zone centrale dense entraîne une réduction importante du nombre d'emplois potentiellement accessibles. Or, pour des raisons de concurrence foncière exacerbée dans le centre de l'agglomération, ce sont les populations les plus pauvres qui sont contraintes de privilégier des localisations résidentielles éloignées, aggravant ainsi leurs difficultés d'accès à l'emploi (Wenglenski S., 2003).

Les villes nouvelles ont été un support d'une hiérarchisation intra-métropolitaine puissante. L'action publique a offert des espaces dont les caractéristiques ont pu correspondre aux attentes des entreprises. Cependant, tout concourt pour insister sur le caractère limité du desserrement en cours et sur l'importance de la zone centrale dense et très accessible dans le développement économique régional.

Ludovic Halbert

Références bibliographiques

- Alvergne C., Coffey W., (2002), « Intrametropolitan Patterns of High Order Business Service Location : a comparative study of Seventeen Sectors in Île-de-France », *Urban Geography*, 39 (7), pp. 1143-1163.
- Beckouche P., Damette F., (1993), « Une grille d'analyse globale de l'emploi », *Économie et Statistiques*, 270 (10), pp. 37-50.
- Berger M., (2004), *Les périurbains de Paris : de la ville dense à la métropole éclatée ?*, Paris, CNRS.
- Berroy S. et al., (2003), « Spécialisation des pôles et polarisation de la mobilité dans l'aire urbaine de Paris », in Pumain D., Mattei M.-F., *Données Urbaines*, Tome IV, Paris, Anthropos.
- Halbert L., (2003A), « Les emplois supérieurs dans les aires urbaines françaises : vers certains formes de polycentrisme », *Regards sur... les emplois supérieurs*, Insee, pp. 19-23.

Halbert L., (2003B), *La nouvelle géographie économique*, Rapport d'étude pour l'aurif.

Halbert L., (2004), « The Decentralization of Intrametropolitan Business Services in the Paris Region : Patterns, Interpretation, Consequences », *Economic Geography*, vol. 80, n° 4, pp. 381-404.

Julien P., Pumain D., (1996), « Fonctions stratégiques et images des villes », *Économie et statistique*, 194-195, pp. 127-136.

Prud'Homme R., Rousseau M., (1992), *Les avantages de la concentration parisienne*, Paris, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France/l'CEil.

Wenglenski S., (2003), *Une mesure des disparités socio-spatiales d'accessibilité au marché de l'emploi en Île-de-France*, Créteil, Université Paris XII.

Biographie

LUDOVIC HALBERT, ancien élève de l'École Normale Supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, agrégé de géographie, chercheur au CNRS rattaché au LATTIS de Marne-la-Vallée et responsable français du Programme de recherche européen Polynet. Il a publié de nombreux articles dans des revues internationales et nationales, notamment *Economic Geography*.
ludo_halbert@yahoo.fr